

Revue de presse

Journal : 24 heures

Date : 06.12.2021

En cas de nouvelles crues, les communes riveraines veulent des indemnisations

Les communes touchées par les inondations catastrophiques de cet été appellent à la mise en place d'un système de solidarité.

Sébastien Galliker

Alors que l'hiver a pris ses quartiers, les communes riveraines des lacs de Neuchâtel et Morat n'ont pas encore terminé les comptes des pertes engendrées par la crue des plans d'eau, cet été. En juillet dernier, les lacs du pied du Jura ont atteint des cotes historiques, à 430,72m, les 19 et 20 juillet. À la clé, des interdictions de baignade et de navigation durant plusieurs jours, des évacuations de campings aux caravanes baignant dans l'eau, des coupures d'électricité, des canalisations submergées, des fermetures de restaurants et autant de pertes financières pour les acteurs du tourisme.

Des pertes sèches pour les communes riveraines, dont plusieurs ont fait appel à l'aide des cantons. Sur Fribourg, les entités broyardes ont réagi dès l'été, appuyées dans leurs démarches par une question de l'ancien député Cédric Péclard. Du côté vaudois, Faoug, Cudrefin, Vully-les-Lacs et Chevroux viennent de leur emboîter le pas sous l'égide de la communauté régionale de la Broye (Coreb), demandant notamment quelles sont les mesures prises pour prévenir une éventuelle réplique ou s'il est légitime de faire payer les coûts liés aux dégâts des crues aux collectivités riveraines.

Bassin de rétention

«Nous avons assumé nos charges, réagit Richard Emmenegger, syndic de Cudrefin. Mais sachant que ce type de phénomène est appelé à se reproduire, nous appelons à une discussion intercantonale pour un éventuel soutien économique ou une ouverture plus large des vannes en cas de crue.»

De 1800 habitants en hiver, son village grimpe facilement à 5000 personnes l'été. Cette année, seulement 813 nuitées de passage ont été comptabilisées en juillet, contre 2360 en 2020. «Cela

représente quelque 70'000 fr. de pertes pour le mois de juillet uniquement.»

Richard Emmenegger, syndic de Cudrefin

«Si on préserve un ou des cantons au détriment d'autres, peut-être qu'un mécanisme de solidarité serait à prévoir.»

Christian Weiler, municipal à Yverdon

représente quelque 70'000 fr. de pertes pour le mois de juillet uniquement», estime l'élu. «Notre région est un point bas, relativement peu dense. On comprend bien qu'on est le bassin de rétention de la Suisse, mais il n'est pas logique qu'on essuie tous les plâtres», reprend Pierre-André Arm, directeur de la Coreb.

Sur l'entier du territoire cantonal, l'Établissement cantonal d'assurances a ouvert 287 dossiers de sinistres pour un total de 5,7 millions de francs. «À ce jour, 40% des dossiers concernant des dommages aux bâtiments et 56% des dossiers concernant des dommages aux biens mobiliers, caravanes comprises, sont clôturés», précise, Claudia Dormeier Freire, chargée de communication de l'ECA.

Yverdon compte encore

Pour Yverdon-les-Bains également, la facture s'annonce salée. «Si on préserve un ou des cantons au détriment d'autres, peut-être qu'un mécanisme de solidarité serait à prévoir, imagine Christian Weiler, municipal en charge de la Sécurité publique. Un mécanisme qui pourrait d'ailleurs aller dans les deux sens, dans le cas où on

devrait évacuer beaucoup d'eau en direction de la Suisse allemande.»

Les comptes n'y sont pas encore bouclés, mais Yverdon a organisé des rencontres avec tous les lésés pour tenter de chiffrer au mieux les pertes d'exploitation, comme celles dues aux dégâts. Certains privés attendent encore d'éventuelles indemnisations des assurances.

«Nous avons aussi chiffré tous les coûts à charge de la communauté. Il y va des heures supplémentaires du personnel, mais aussi de l'évacuation de quelque 100 mètres cubes de déchets ou de la remise en état des rives comprenant des tests de solidité des arbres», reprend l'élu. Un montant que la Ville ne souhaite toutefois pas encore communiquer, le dossier pouvant être soumis à l'étude du Conseil communal.

Intérêts divergents

Contactée, la Direction générale de l'environnement (DGE) du canton de Vaud n'a pas souhaité s'exprimer tant que le Conseil d'État ne s'est pas prononcé sur la missive de la Coreb. La DGE renvoie vers des explications de l'Office fédéral de l'environne-

ment (OFEV), qui mentionne que «la régulation des niveaux et des débits des lacs est une tâche exigeante, devant concilier des intérêts divergents». Règlement et convention datent des années 1980.

Dans sa réponse aux questions du député indépendant de «La Broye, c'est vous» Cédric Péclard, le Canton de Fribourg explique que «le Conseil d'État ne prévoit pas de soutiens spécifiques pour les événements de juillet 2021». S'il n'existe pas de base légale en ce sens, les travaux de remise en état peuvent être subventionnés.

Tout en rappelant que «les inondations peuvent devenir un problème plus marqué dans le futur», Fribourg explique qu'une séance a eu lieu courant novembre entre les cantons concernés, sous la conduite de l'OFEV. Ils ont réuni les cantons riverains (Berne, Neuchâtel, Vaud et Fribourg) et les cantons en aval (Soleure, Argovie).

En juillet, tous s'étaient mis d'accord pour une hausse temporaire du débit maximal de l'Aar à 750 m³/s à la sortie du lac de Bièche, contre 650 habituellement. Les riverains espèrent obtenir encore davantage.